

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉMÉNAGEMENT

1) DEMANDEUR

Nom..... Prénom..... Date de naissance.....

Adresse.....

Code Postal :

Tél.....

Email.....

N° SIRET :

ADRESSE du DEMENAGEMENT (sur Salon de Provence)

N° et Nom de la voie.....

ADRESSE de FACTURATION (pour l'envoi de la facture)

N° et Nom de la voie.....

DATES

y compris Week - end et/ou Jours fériés

VEHICULE(S) UTILISÉ(S)

- type:.....

DEMANDES PARTICULIÈRES

stationnement – *nombre de places à réserver* : _____

OU – *sur trottoir ou gênant* : _____

(Extrait de la Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024)

(TARIFICATION 2025)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour toute redevance inférieure à 15€, la preuve du paiement de cette dernière devra être adressée par mail à police-administrative@salondeprovence.fr afin que l'arrêté puisse vous être délivré.

TAXE	TYPE D'AUTORISATION	OBJET	TARIFS 2025
Droits de voirie et produits des permis de stationnement provisoires	Stationnement zone payante	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place par la Voirie (uniquement pour les arrivants) 	20,00€/J et par emplacement
		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place par le Pétitionnaire 	17,00€/J et par emplacement
Droits de voirie et produits des permis de stationnement provisoires	Stationnement hors zone payante	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place par la Voirie (uniquement pour les arrivants) 	10,00€/J et par emplacement
		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place par le Pétitionnaire 	5,00€/J et par emplacement
Droits de voirie et produits des permis de stationnement provisoires	Zone habituellement interdite		20,00€/J et par véhicule
Stationnement sur chaussée gênant la circulation			15,00€ la 1/2 journée
Stationnement sur chaussée interdisant la circulation			30,00€ la 1/2 journée
Frais de dossier		Instruction	5€ par dossier

Fait à SALON-DE-PROVENCE, le

Signature du demandeur
(mention lu et approuvé)

Le pétitionnaire s'engage à se conformer à tous les règlements et textes en vigueur liés à l'occupation du domaine public, à régler les droits de voirie éventuels et les redevances liées au stationnement payant. Toute demande devra parvenir à la Police Administrative, 15 jours avant la date prévue du déménagement.

A retourner à la Police Administrative :
e-mail : police-administrative@salondeprovence.fr
☎ 04. 90 .44. 89. 62

**DEMANDE DE DEROGATION
DE TONNAGE > 3,5T**

Nom de l'entreprise.....

Adresse.....

.....

Mail.....

Téléphone.....

Tonnage des véhicules.....

Longueur des véhicules.....

Nombre d'essieux.....

Nature de l'intervention ou des Travaux.....

Adresse du chantier.....

Voies empruntées (obligatoire de lister toutes les voies empruntées).....

.....

.....

Date(s) d'intervention.....

Fait à Salon de Provence

Le demandeur,

Le.....

Avis Voirie

Soumis à Dérogation de tonnage

Non soumis à Dérogation de tonnage

Autorisé

Refusé

Police Administrative

☎ 04. 90.44.89.62 –

e-mail : police-administrative@salondeprovence.fr

